

SARL A5 PROGRAMMATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 2500 €
Siège social : 1A rue de la Clinique
13004 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 794 548 867

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 MARS 2026

L'an 2026,
le 18 MARS à 10 heures,

Les associés de la SARL A5 PROGRAMMATION se sont réunis en assemblée générale sur la convocation qui leur a été faite par la gérance,

Madame Julie ANDRE, gérante, préside l'assemblée.

Sont présents à cette réunion, les associés figurant ci-après.

Mademoiselle Julie ANDRE représentant	50 PARTS
Monsieur André BERTHIER représentant	50 PARTS
Mademoiselle Adèle BRIOLE représentant	50 PARTS
Monsieur Antonio FRASSANITO représentant	50 PARTS
Monsieur Dominique RAIMBAULT représentant	50 PARTS

Total égal	250 PARTS
-------------------	------------------

Correspondant au total des parts composant le capital social.

La présidence constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social, qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour et prendre les décisions à la majorité requise.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente est le suivant :

AB
1 JTA
OF OR

ORDRE DU JOUR :

- Constat des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social
- Poursuite de l'activité de la SARL

Lecture est ensuite donnée des rapports de la gérance. La discussion est ouverte et après échange de vues sur les questions à l'ordre du jour, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate sur la base du bilan de l'exercice 2025 que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social. Cette situation doit obligatoirement être régularisée.

L'assemblée générale rappelle la précédente décision prise lors de l'AG du 3 février 2026 de « purger au moins 65% du déficit cumulé sur l'exercice 2026... voire plus si le résultat de l'exercice le permet. »

Afin de se conformer aux obligations du Code de Commerce, l'assemblée générale décide de poursuivre l'activité de la SARL malgré la perte de la moitié du capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Mme Julie ANDRE



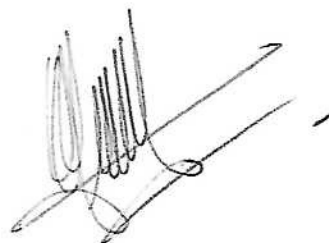
M. André BERTHIER



Mme Adèle BRIOLE



M. Antonio FRASSANITO

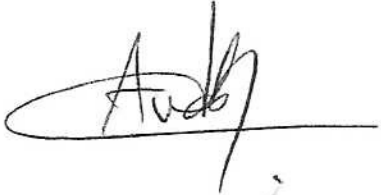
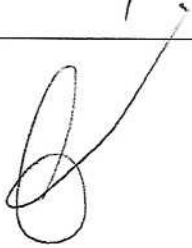
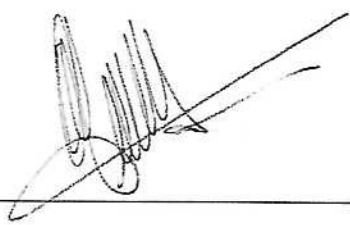


M. Dominique RAIMBAULT



SARL A5 PROGRAMMATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 2500 €
Siège social : 1A rue de la Clinique
13004 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 794 548 867

Feuille de présence
Assemblée générale extraordinaire
DU 18 MARS 2026

Noms	Qualité	Nb de parts	Signature
Julie ANDRE	Gérante	50	
André BERTHIER	Associé	50	
Adèle BRIOLE	Associée	50	
Giuseppe Antonio FRASSANITO	Associé	50	
Dominique RAIMBAULT	Associé	50	